

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En 1973, la Commune de Saint-Denis a organisé au Jardin de l'Etat, les "Premières Florales" de Saint-Denis. Ce fut l'occasion de rénover cet espace vert qui a trouvé, de ce fait, un regain d'intérêt.

Du 26 septembre au 5 octobre 1980, la commune de Saint-Denis, avec le concours du Département, se propose de mettre sur pied les "Secondes Florales" de l'Océan Indien à Saint-Denis.

Ce sera l'occasion, pour la ville, de continuer l'oeuvre rénovatrice entreprise dans son Jardin, d'améliorer ses espaces verts, de créer des liens entre les professionnels de l'art floral de la Réunion et d'ailleurs, de créer de nouveaux débouchés à la vente des fleurs.

Madame ROCHE, qui s'est rendue récemment aux Florales de Paris, a pu prendre des contacts avec un certain nombre de personnalités, dont le Premier Ministre, qui lui ont promis de tout mettre en oeuvre pour la réussite de cet événement.

Parallèlement, des professionnels de l'organisation florale ont été contactés, (ceux-là même qui ont organisé cette année les Florales de la Martinique), afin d'assurer tout le côté "Relations Publiques" de ces Florales en métropole et le rôle de "conseillers" sur place.

A Saint-Denis, un Comité d'Organisation a été mis sur pied, présidé par Monsieur Jean Marc MIGUET, Directeur de l'Office National des Forêts, et dans lequel se trouve deux collègues : M. Jean Marie DUPUIS et Mme Odette ROCHE.

Ce comité a déjà lancé les grandes lignes de cette opération et mis sur pied un budget prévisionnel.

Il projette, afin de donner plus d'éclat à cette manifestation, d'inviter la Princesse Grâce de Monaco à présider officiellement ces Secondes Florales.

Mesdames, Messieurs, je vous demande votre avis sur cette affaire qui n'est pas sans intérêt pour Saint-Denis.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. M. GERARD - Je suis naturellement très favorable à l'organisation de Florales à Saint-Denis étant donné qu'il y a toujours des "retombées" qui sont bénéfiques pour la ville (nous l'avons vu lors des premières florales pour lesquelles Madame Roche était déjà dévouée à l'époque), mais une question se pose pourquoi inviter la Princesse Grâce de Monaco et non pas Mme Barre ou Mme Giscard d'Estaing ? Y a-t-il une raison quelconque pouvant justifier ce choix ? En conséquence, cela ne va-t-il pas créer un problème diplomatique ?

Mme ROCHE - Nous y avons pensé effectivement. Mais le Comité des Floralies a été d'accord pour inviter la Princesse Grâce de Monaco qui est en général une protectrice pour tout ce qui est de l'art floral. Elle fait même des tableaux en fleurs séchées. Nous avons également remarqué qu'elle est très souvent demandée lorsqu'il s'agit de Floralies. Comme nous avons déjà reçu Mme Giscard d'Estaing et Mme Barre, nous avons estimé que la Réunion avait déjà fait le nécessaire pour recevoir "les grands" de la France, et que rien ne nous empêchait de choisir Grâce de Monaco, d'autant plus que la dernière fois Monaco a été si l'on peut dire le parrain de nos premières floralies. En effet, la Principauté de Monaco nous avait offert pour le Jardin de Saint-Denis des plantes d'une valeur de 1 Million de Francs C.F.A. Toutes ces plantes n'ont malheureusement pas survécu, car elles n'ont pas été exposées suffisamment au soleil. D'autre part, à la suite de très grosses pluies, nous avons perdu de très beaux spécimens, entre autres, l'echinocactus. Ainsi, nous avons pensé qu'inviter Grâce de Monaco était un geste de remerciement envers Monaco, pour sa participation précédente.

Dr GERARD - Je suis très favorable à ce projet, Cependant, j'aimerais savoir si le coût de ce projet est compris dans les 93 900F que nous avons votés pour l'affaire n° 18.

LE MAIRE - Non.

Mme ROCHE - Beaucoup d'opérations sont projetées pour l'amélioration du Jardin de l'Etat. Cependant, nous ne pourrions naturellement pas tout faire. Vous savez qu'en matière de budget prévisionnel, il vaut mieux prévoir trop que pas assez, parce que l'on sait que l'on aura beaucoup moins. Ainsi, nous avons tout prévu pour l'amélioration du Jardin de l'Etat, telle que la réfection des deux maisons créoles qui ont été acquises à l'arrière et qui sont actuellement occupées par le Conservatoire et par un C.A.S.E. de jeunes. L'une de ces deux maisons demande une restauration. Par ailleurs, des plantations doivent être effectuées dans certaines cours actuellement plus ou moins abandonnées. Il faudrait également prévoir des grilles à l'arrière de ces maisons, résorber certains petits bidonvilles et entre autres, améliorer les alentours de la croix. Cela ne veut cependant pas dire que toutes ces opérations seront effectuées. En fonction des subventions obtenues, nous ferons des choix par priorité.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE